

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme

20 rue Jean Jaurès

33310 Lormont

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

BSF AUDIT SAS
35, rue Jean Descas
33032 Bordeaux Cedex
S.A.S au capital de 300 000 €
533 372 603 RCS Bordeaux

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Bordeaux

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme

20 rue Jean Jaurès

33310 Lormont

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société HYDROGENE DE FRANCE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur général délégué. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice

professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 528 960,05 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Bordeaux, le 25 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BSF AUDIT SAS

Deloitte & Associés

 Daniel RODRIGUES



Daniel RODRIGUES

Mathieu PERROMAT

HYDROGENE DE FRANCE
Société anonyme au capital de 2.866.290,80 euros
Siège social : 20 rue Jean Jaurès – 33310 Lormont
789 595 956 RCS Bordeaux

DELOITTE & ASSOCIES
6 place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

A l'attention de Monsieur Mathieu PERROMAT

BSF AUDIT
35 rue Jean Descas
33800 Bordeaux

A l'attention de Monsieur Daniel RODRIGUES A

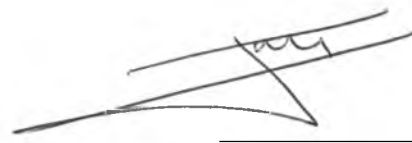
Lormont, le 14 avril 2023

Objet : Attestation des rémunérations prévue à l'article L. 225-115 4° du Code de commerce

Chers Messieurs,

Nous avons l'honneur, en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, de vous adresser par la présente le montant des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui ressort à la somme de 528.960,05 euros.

Nous vous prions d'agréer, Chers Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-Noel de CHARENTENAY
Directeur Général Délégué